

Charte de la laïcité pour les élèves (adaptée par les CM2)

Article 1

La France respecte et traite tout le monde de la même façon (même si leurs religions ou couleurs de peau sont différentes par exemple).

Article 2

La France n'impose aucune religion et ne s'occupe pas des religions.

Article 3

En France, on est libre de penser ce que l'on veut et d'exprimer ce que l'on pense tant qu'on respecte les opinions des autres.

Article 4

La laïcité permet la liberté, l'égalité et de vivre ensemble.

Article 5

Dans toutes les écoles, on doit respecter la laïcité.

Article 6

La laïcité permet à chacun de faire ses propres choix sans pression des autres.

Article 7

Tout le monde partage le même apprentissage.

Article 8

A l'école, tout le monde a le droit à la liberté d'expression si on respecte les idées des autres

Article 9

La violence et les discriminations sont interdites. Les filles et les garçons sont égaux et il faut du respect et de la compréhension des autres.

Article 10

Tous les personnels de l'école doivent expliquer, partager et faire appliquer la laïcité, la liberté, l'égalité, la fraternité aux élèves et leurs parents.

Article 11

Les maîtres et les maîtresses, le directeur, les animateurs, les services d'entretien et de cantine, les AVS et les intervenants ne doivent pas porter de signe religieux ou politique, juger et exprimer un avis pour ou contre une idée politique ou religieuse.

Article 12

Les maîtres et les maîtresses instruisent tous les savoirs, les idées, les visions du monde pour aider les futurs adultes et leur donner le choix.

Article 13

Personne ne peut refuser d'appliquer une règle pour raison religieuse.

Article 14

Les élèves n'ont pas le droit de porter des habits, des accessoires qui montrent une religion.

Article 15

Les élèves participent à des débats et des activités pour permettre à la laïcité d'exister.

